



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **AAA Consulting GmbH en liquidation**,
Avenue de Lavaux 85, 1009 Pully
2. Date du prononcé de dissolution: 01.07.2014
3. Suspension de faillite: 16.10.2014
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 03.11.2014
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois du 1er juillet 2014, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : la société vise à fournir des services de conseil dans le domaine de l'informatique.

Office des faillites
de l'Est vaudois
1800 Vevey

01780393

